

Règlement particulier du

« 10^{ème} Tournoi National Eco-responsable de Gargenville »

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 21.LIFB.78/TI.F./015 et sous le nom « *10^{ème} Tournoi National éco-responsable de Gargenville* ». Il se déroule les **4 et 5 Juin 2022** au **Gymnase Davot, Avenue Louis Tibaldi 78440 PORCHEVILLE** sur 10 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre principal de la compétition est **Gilles DOSSETTO** assisté de **Maurice PAQUET**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Les SOC / GEO sont Lionel LUCEA et Dorine ABRAHAMME.
- 1.6 Une buvette sera mise à la disposition du public et des joueurs pendant toute la durée du tournoi.
- 1.7 COVID-19 : Le protocole sera celui de la FFBAD en vigueur le jour du tournoi.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « *10^{ème} Tournoi National éco-responsable de Gargenville* » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées iront de N2 à P12 dans les tableaux de DH, DD et DMX.
- 2.3 Tous les tableaux se jouent intégralement sur une journée. DH et DD le samedi et DMX le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase d'élimination directe. **Dans la mesure du possible nous privilégierons 2 sortants par poule.**
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux. **Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 paires de doubles inscrites.**

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 6 mai 2022**. Les classements seront arrêtés à cette date. Le CPPH des joueurs à la date de la clôture des inscriptions sera retenu pour effectuer la répartition dans les tableaux. Pour respecter, la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois entre le meilleur et le plus faible CPPH, nous vous conseillons de former des paires avec des joueur (se) s de même niveau de classement. Les paires qui auront un trop gros écart de côté entre les deux joueurs ne seront donc pas acceptées.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **20 Mai 2022**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site **badnet.org** ou via l'application **ebad**.
- 3.4 Le règlement des inscriptions devra se faire par la même occasion en ligne sur **badnet (à privilégier)** ou par chèque à l'ordre de « **COG Badminton** », à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

Dorine ABRAHAMME
9 place conte – Apt 221
78540 Vernouillet

Seules les inscriptions dûment payées à la clôture des inscriptions seront retenues. Adresse de contact pour tout renseignement : dorine.badminton78@orange.fr. Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** c'est-à-dire que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée sans restriction de moyenne, ni de classement dans les séries ouvertes.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **15 € pour 1 tableau, 21 € pour 2 tableaux** (pour chaque inscription, 2 € seront reversés à la FFBAD).
- 3.7 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement des joueurs à J-30.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 22h00** et/ou le dimanche de **8h00 à 19h00**.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **10^{ème} Tournoi National éco-responsable de Gargenville** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles en ligne après le tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse du correspondant inscrit dans la base de BADNET. Elles seront aussi mises en ligne sur le site suivant : www.collectifbadenseine.com. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait volontaire, ce qui entraîne son retrait de tous les tableaux.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **RSL Grade4**.
- 5.6 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.7 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.



-
- 5.8 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera annoncé let une fois au service et faute en jeu.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi « *10ème Tournoi National éco-responsable de Gargenville* » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.13 **Tout participant est susceptible d'être photographié durant le du tournoi. Ces photos seront visibles sur le site Internet du club <http://www.collectifbadenseine.com>. Si toutefois, un participant refuse d'y apparaître, sur demande écrite, les photos le concernant ne seront pas publiées.**